

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

Mercredi 18 SEPTEMBRE 2024 à 18 h 00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal de séance du 10 juillet 2024

Compte rendu des délégations au Maire

FINANCES

1. Modification des tarifs de la Féria 2024
2. Modification des subventions exceptionnelles aux associations 2024
3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine
4. Convention constitutive du groupement de commande du POCTEFA
5. Retenues de garanties Budget Annexe Gendarmerie
6. Retenues de garanties Budget Annexe Sous-Préfecture
7. Retenues de garanties Budget commune
8. Décision modificative n°1 Budget Annexe camping
9. Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables Budget Général

PATRIMOINE

10. Nomination de 3 garants pour les coupes de bois parcelles 9 B et 15 B
11. Cession de la commune à l'aménageur NUMAA d'une partie de la parcelle BO 190 dans le cadre de la requalification de la friche ferroviaire de la gare en un nouveau quartier mixte

URBANISME

12. Retrait de la commune de Céret de l'AURCA

PERSONNEL

13. Tableau des effectifs au 18 septembre 2024
14. Dispositif d'astreintes pour les agents
15. Convention mise à disposition de personnel alternant Association GE Pole Compétence

COOPERATION INTERCOMMUNALE

16. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion et valorisation des déchets 2023 de la CCV
17. Prorogation convention mutualisation service scolaire communal pour le bon fonctionnement du service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire des communes de CERET – MAUREILLAS LAS ILLAS – LE BOULOU

18. Actualisation des statuts du SPANC 66 – Modification du siège social

19. Convention de mandat avec le SYDEEL Pays Catalan pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT) «Avenue Clémenceau et Rue Jean Amade»

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Michel COSTE



Destinataires :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal

En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.